

Lettre ouverte à destination de:

- **Madame Catherine Vautrin, ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles**
- **Monsieur Yannick Neuder, ministre auprès de la ministre du Travail, de la Santé, de la Solidarité et des Familles, chargé de la Santé et de l'Accès aux soins**
- **Madame Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition écologique , de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche**

Copie à :

Ministère de la santé et de la prévention

Monsieur Evan Malczyk, conseiller sécurité sanitaire, santé environnementale et international

Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles

Direction Générale de la Santé (DGS)

- Monsieur Grégory Emery, directeur général de la santé
- Madame Adeline Croyère, sous-directrice des risques liés à l'environnement et à l'alimentation
- Madame Caroline Paul, cheffe du bureau Environnement extérieur et produits chimiques

Cabinet de la ministre de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques

Madame Marine Sarfati, conseiller eau, air, santé environnementale et adaptation

Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche. Direction générale de la prévention des risques (DGPR)

- Monsieur Cédric Bourillet, directeur général de la prévention des risques
- Monsieur Philippe Bodenez, chef du service Santé environnement
- Madame Agnès Lefranc, sous-directrice Santé environnement, produits chimiques et agriculture
- Madame Émilie Hillion, chef du bureau Santé environnement

Madame Fabienne Buccio, préfète du Rhône

Madame Vanina NICOLI, préfète secrétaire générale de la préfecture du Rhône

Monsieur Jean-Philippe DENEUVY, Directeur de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur Patrice LIOGIER, chef de l'unité départementale Rhône de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

ARS Auvergne Rhône Alpes:

- Madame Cécile Courrèges, directrice générale
- Madame Marielle Schmitt, directrice adjointe de la délégation départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon
- Monsieur Manuel MARQUIS, responsable projet PFAS

Observatoire Régional de Santé Auvergne Rhône Alpes

Haut Conseil de la Santé Publique

Haute Autorité de santé

Santé Publique France

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses)

Académie des Sciences

Conférence Nationale de Santé

Centre International de Recherche sur le Cancer

Monsieur le député Nicolas Thierry

Madame la députée Marie-Charlotte Garin

Monsieur le député Boris Tavernier

Monsieur le député Gabriel Amard

Monsieur le député Cyrille Isaac-Sibille

Madame la députée Véronique Riotton

Vendredi 26 septembre 2025

Mesdames les Ministres, Monsieur le Ministre,

Nous, collectifs et associations de riverain.e.s et associations de défense environnementale, situés sur les "points chauds" du Sud Lyonnais et de Rumilly, sommes préoccupés par la santé des populations exposées aux PFAS. Depuis la révélation

de la pollution aux PFAS par les journalistes de "Vert de rage" en mai 2022, l'étendue et la connaissance de la gravité de la pollution aux PFAS s'accélère, en particulier dans le couloir de la chimie dans le Rhône et à Rumilly.

Nous constatons à l'heure actuelle l'**absence de prise en charge de la santé des populations exposées**: travailleurs et travailleuses des sites industriels, riverains et riveraines des sites industriels.

C'est ce constat, que nous développons plus loin, qui nous amène aujourd'hui à écrire ce courrier et à formuler des demandes précises et claires.

CONTEXTE GENERAL ET SITUATION EN RHONE ALPES

Comme l'a montré l'enquête du Forever Pollution Project, [16 millions d'européens](#)¹ ont des pathologies liées aux PFAS, correspondant à des dépenses de santé publique entre [52 et 84 milliards d'euros annuels](#)² à l'échelle de l'Europe.

Le site industriel de Pierre-Bénite est un des 5 sites français producteur de PFAS, avec les industries d'Arkema et Daikin. Ces industries utilisent et produisent des PFAS depuis environ 60 ans. Suite aux investigations menées depuis 2022, la préfecture du Rhône a émis des [recommandations sanitaires](#)³ : ne plus consommer les œufs sur Oullins-Pierre-Bénite et dans 16 villes voisines, ne pas consommer les fruits et légumes produits dans les jardins potagers, ne pas utiliser l'eau des puits privés, ni les eaux pluviales, quel qu'en soit l'usage dans un rayon de 500 m autour des usines.

Cette pollution a contaminé l'eau d'alimentation de 160 000 personnes du Sud et de l'Ouest lyonnais, au-delà des seuils de la directive européenne EDCH de 2020 sur les eaux destinées à la consommation humaine.

D'après les résultats de la première campagne menée sur les [œufs de poulaillers de particuliers](#)⁴, par la direction départementale de la protection des populations du Rhône (DDPP), un enfant d'Oullins qui pèse 20 kg et consomme un œuf de poule domestique absorbe plus de 100 fois la dose journalière recommandée par l'Autorité européenne de sécurité des aliments ([EFSA](#)⁵). Un nourrisson de 2 mois allaité par sa mère à Oullins absorbe 35 fois la dose journalière recommandée par l'EFSA (en pièce jointe le dosage du lait maternel d'une oullinoise).

Valeurs seuils allemandes, recommandations américaines et étude de bio imprégnation des populations belges

La commission allemande de biosurveillance humaine (HBM) a publié la valeur [HBM I](#)⁶, en dessous de laquelle les données scientifiques permettent d'estimer qu'il n'y a pas de risque d'impact sur la santé: 2 ng/mL pour le PFOA et 5 ng/mL pour le PFOS. Le seuil sanitaire [HBM II](#)⁷, au-dessus duquel il y a un risque pour la santé, a été établi également pour le PFOS (20 ng/mL).

1 https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2023/02/23/polluants-eternels-quels-sont-les-effets-des-pfas-sur-la-sante_6162939_4355770.html

2 <https://www.norden.org/en/publication/cost-inaction-0>

3 <https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/focus-sur-la-situation-au-sud-de-lyon-a23562.html>

4 <https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/focus-sur-la-situation-au-sud-de-lyon-a23562.html>

5 <https://efsa.onlinelibrary.wiley.com/doi/10.2903/j.efsa.2020.6223>

6 <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/33444659/>

7 <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/33484797/>

Les recommandations de bonne pratique américaines, établies sur la base de la littérature scientifique existante, par les Académies [des Sciences, de l'Ingénierie et de Médecine](#)⁸, préconisent un suivi spécifique des populations exposées. Elles guident les médecins généralistes américains pour réaliser des dosages sériques de PFAS et les interpréter, puis pour le suivi médical de leurs patient.e.s, qui correspond essentiellement à un suivi clinique et biologique de dépistage des principales pathologies liées aux PFAS.

En Belgique, la Ministre de l'Environnement du gouvernement de Wallonie a chargé l'Institut Scientifique de Service Public (ISSEP) d'une [campagne d'évaluation de l'imprégnation de la population exposée](#)⁹, à savoir la population ayant été desservie par de l'eau de distribution dont la concentration en PFAS dépassait la future norme de 100 ng/L, ainsi que population riveraine de zones d'investigation prioritaires. Le dosage des PFAS dans le sang a été financé pour tous ces habitant.e.s concerné.e.s.

SITUATION SANITAIRE A PIERRE BENITE ET RUMILLY

Des **prélèvements sanguins ont été réalisés sur dix habitant.e.s Pierre-Bénite**, au cours d'une enquête journalistique d'Emilie Rosso diffusée sur [France 3 Auvergne Rhône-Alpes le 5 juin 2023](#)¹⁰. Les [analyses](#)¹¹ ont été réalisées par le CHU de Liège. Si on compare les dosages de ces habitant.e.s de Pierre-Bénite par rapport à la cohorte Esteban représentative de la population française, 9/10 sont au dessus du 95ème percentile pour le PFNA (1.91 ng/mL) et 6/10 sont au dessus du 95ème percentile pour le PFOS (13.54 ng/mL). En l'absence de valeurs de référence françaises, nous proposons de nous référer aux [recommandations des Académies américaines des Sciences, de l'Ingénierie et de Médecine](#)¹² publiées en 2022 et aux seuils sanitaires allemands pour analyser leurs résultats.

Seuls 2/10 des habitant.e.s de Pierre-Bénite testé.e.s sont en dessous des valeurs HBM I pour le PFOA (2 ng/mL); et seulement 1/10 est en dessous du seuil pour le PFOS (5 ng/mL). 3/10 de ces habitant.e.s sont au-dessus du seuil sanitaire HBM II pour le PFOS (20 ng/mL), au-dessus duquel il y a un risque pour la santé, une des personnes testées présentant un taux sérique très supérieur de 224,5 ng/mL.

Les taux observés chez ces riverains de Pierre Bénite sont entre 10,08 et 255,16 ng/mL pour la somme des 7 PFAS. Ainsi, si on prend en référence les références américaines, les taux observés chez les 10 habitant.e.s de Pierre-Bénite sont supérieurs au seuil de 2 ng/mL, seuil au-delà duquel l'académie considère qu'il existe un risque d'effets sur la santé. **A Rumilly**, des citoyens ont décidé de se faire tester suite aux révélations de pollution de l'eau aux PFAS et en particulier au PFOA. Les résultats obtenus pour le dosage sanguin de PFOA, allant de 8 ng/ml à 47 ng/ml, sont bien supérieurs aux seuils sanitaires HBM I et HBM II.

8 <https://www.nationalacademies.org/our-work/guidance-on-pfas-testing-and-health-outcomes>

9 <https://www.issep.be/biomonitoring-sur-les-pfas/>

10 <https://france3-regions.franceinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/rhone/lyon/enquete-exclusive-polluants-eternels-des-pfas-retrouves-en-surnombre-dans-le-sang-d-habitants-du-sud-de-lyon-2786430.html>

11 <https://drive.google.com/file/d/1qeQsVPljPxRLzADKCya9mQjdFay0iosd/view>

12 <https://www.nationalacademies.org/our-work/guidance-on-pfas-testing-and-health-outcomes>

Le constat actuellement fait est qu'il ne se passe rien pour les populations exposées en France, qui voient leurs professionnels de santé démunis et peu informés pour répondre à leurs questionnements légitimes sur l'impact des PFAS sur leur santé, sur le lien entre leur exposition certaine et leurs maladies, les risques qu'ils courent, la qualité du lait maternel. Certain.e.s riverain.e.s, inquiet.e.s pour leur santé, financent par eux même leur dosage de PFAS dans le sang, à des prix coûteux. Les laboratoires de biologie privés réalisant ces dosages ne font que répondre à la demande croissante et légitime des personnes qui se savent exposées.

NOS DEMANDES

Nous sommes frappés par le décalage de prise en charge entre pays, et demandons que les populations françaises exposées aux PFAS ne subissent pas une insuffisance de prise en charge.

Nous demandons à ce que des recommandations soient émises en France. Et dans l'attente, nous demandons à ce que les recommandations américaines servent de guide pour une prise en charge immédiate des populations, pour qui les dommages sur la santé sont déjà là et n'attendent pas de futures recommandations.

Nous demandons un plan santé spécifique aux PFAS, à savoir une prise en charge des prélèvements sanguins des population exposées et une prise en charge immédiate préventive et curative des populations les plus exposées aux PFAS, qui sont, ainsi que le rappellent les experts des Académies américaines: les travailleurs, travailleuses exposés, les populations riveraines des sites industriels, et celles qui consomment une eau contaminée. Ces personnes doivent pouvoir bénéficier d'un dosage dans le sang de PFAS, au regard de leur inquiétude légitime, et de leur droit à avoir connaissance de leur contamination. Des valeurs biologiques de référence existent dans d'autres pays. Les prises de sang ne doivent pas être à la charge des personnes exposées. Il est urgent d'encadrer la réglementation et le remboursement de ces prises de sang.

Nous demandons à ce que le principe pollueur-payeur s'applique pour réparer les dommages et les dépenses de santé publique. Rappelons que [l'inaction politique contre les PFAS a un prix](#)¹³ en santé publique.

Nous demandons également une étude épidémiologique, qui réponde à la question suivante: **les populations du Sud lyonnais et de Rumilly présentent-elles un taux anormalement élevé de pathologies liées aux PFAS?** (populations qui travaillent sur le site industriel de Pierre Bénite, qui vivent dans le couloir de la chimie, populations dont l'eau est contaminée, habitant.e.s de Rumilly).

La population du Sud lyonnais impactée par la pollution aux PFAS est importante (plus de 200 000 personnes), Les pathologies liées aux PFAS ne sont pas rares (dyslipidémie, HTA gravidique, pathologies thyroïdiennes...) Des [études scientifiques](#)¹⁴ robustes de type méta-analyse ont établi un lien entre PFAS et diabète.

¹³ www.norden.org/en/publication/cost-inaction-0

¹⁴ <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/35970987/>

Dans le [diagnostic local de santé publié par l'ORS en 2023](#)¹⁵, Pierre-Bénite se démarque des autres communes par des taux d'hospitalisations pour maladies cardio-vasculaires, maladies de l'appareil digestif, maladies endocriniennes et maladies respiratoires relativement élevés par rapport à la métropole de Lyon et la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les chiffres du diabète sont préoccupants à Pierre-Bénite. Ces signaux doivent alerter les autorités sanitaires.

Si les collectivités locales et des professionnels de santé mettent en œuvre des études d'imprégnation (telle que l'étude PERLE), des études sur les risques de certains cancers, celles-ci ne se substituent pas à une étude épidémiologique qui fasse l'état des lieux de l'impact sanitaire dans ces régions tenant compte des pathologies citées. Par ailleurs, nous nous inquiétons du rejet du projet scientifique PERLE/PERFAO par l'Agence Nationale de la Recherche. Cette étude participative, qui doit faire l'état de la bio-imprégnation des populations riveraines exposées, a mobilisé plus de 300 citoyen.ne.s et doit pouvoir bénéficier d'un financement pour être menée à terme.

Nos associations et collectifs sont également particulièrement conscients que les populations qui vivent au plus proche des sites industriels sont des populations défavorisées, précaires, dont l'accès au soin est compliqué. Le [diagnostic local de santé publié par l'ORS en 2023](#)¹⁶ souligne, pour les quartiers prioritaires de politique de la Ville d'Oullins Pierre Bénite, à La Saulaie et à Hautes-Roches, un faible recours aux soins, alors même que le taux d'affections longue durée y est plus élevé.

Nous demandons que les autorités sanitaires conduisent une telle étude épidémiologique, en réponse à la situation sanitaire préoccupante et aux questionnements légitimes des populations. Pour rappel, le caractère multifactoriel d'une pathologie (précarité et exposition aux rejets des usines) n'empêche pas son étude épidémiologique. Des méthodologies novatrices de santé publique viennent d'être [publiées en Belgique](#)¹⁷, également impactée par la pollution aux PFAS.

Pour nous, cette injustice environnementale ne devrait qu'accélérer le déploiement d'une prise en charge de santé publique et d'une étude épidémiologique, plutôt que balayer d'un revers de main ces signes d'alerte, en les rattachant, sans en faire la démonstration, à une plus grande fréquence des pathologies observées parmi les catégories socio-professionnelles les moins favorisées.

Nos demandes rejoignent celles des travailleuses et travailleurs: [prévenir les risques, organiser les soins, le suivi et la réparation des dommages](#)¹⁸.

Enfin, Nos demandes reviennent à ce que s'appliquent concrètement certaines des préconisations du plan d'action interministériel sur les PFAS d'avril 2024:

“• définir les critères de surexposition et les modalités de mesure et de suivi de l'imprégnation par les PFAS chez les populations résidant sur des sites pollués ou susceptibles d'avoir été exposées en général (allaitement, consommation de fruits légumes et oeufs auto produits dans les zones concernées ou consommation de l'eau courante pour les populations en aval des usines);

15 <https://www.ors-auvergne.org/veille-sante-social/diagnostic-local-de-sante-oullins-pierre-benite-saint-genis-laval-ors-auvergne-rhone-alpes-septembre-2023-mise-en-ligne-16-fevrier-2024/>

16 <https://www.ors-auvergne.org/veille-sante-social/diagnostic-local-de-sante-oullins-pierre-benite-saint-genis-laval-ors-auvergne-rhone-alpes-septembre-2023-mise-en-ligne-16-fevrier-2024/>

17 <https://ehjournal.biomedcentral.com/articles/10.1186/s12940-024-01152-5>

18 <https://www.cgt.fr/actualites/sante/le-premier-ministre-doit-agir-urgemment-sur-les-pfas>

•élaborer pour les professionnels de santé des recommandations de bonnes pratiques pour le suivi et la prise en charge des personnes surexposées;

• définir les modalités de prise en charge médicale des populations surexposées, y compris pour les femmes allaitantes ;

•informer les populations et leur fournir des recommandations visant à réduire leur exposition”Sur le dernier point cependant, les académies américaines précisent que les modifications individuelles de comportement ne peuvent réduire qu'à la marge une exposition aux PFAS. Il n'est pas question de faire peser sur les individus la responsabilité de leur exposition aux PFAS. La responsabilité de cette pollution est bien celle des industriels pollueurs et des politiques qui les encadrent.

Nos demandes exprimées dans cette lettre n'occulent pas notre revendication principale qui est celle de l'interdiction des PFAS ainsi qu'un **débat de société autour des usages dits "essentiels"**.

TÉMOIGNAGES DES RIVERAINS

Nous terminerons notre courrier par des témoignages de riverain.e.s. Depuis la révélation de la contamination aux Pfas en mai 2022, les riverains sont passés du doute à la colère. Si au départ nombre d'entre eux se réfugiaient dans le déni, arguant « on a toujours vécu comme ça ! », ils réalisent au fur et à mesure des découvertes combien ils ont été exposés, et se mettent à craindre pour leurs enfants. Ils sont d'autant plus écœurés qu'en un siècle des liens très étroits s'étaient tissés avec l'industrie. Qui n'avait pas un père, un frère, un oncle, ou un voisin qui travaillait «à l'usine»? Maintenant la confiance est rompue, ils se sentent trahis face aux dissimulations et aux mensonges cachant les dégâts humains et environnementaux, commis au nom du profit et de la compétitivité. Ils se demandent si, plutôt que de les avoir fait vivre, l'usine n'est pas en train de les faire mourir ? La peur s'est installée « Il y en a partout, dans notre eau, nos jardins, notre air, et surtout sournoisement dans nos corps ». Nombreux sont ceux qui, résidant à proximité d'un site industriel, se posent des questions sur les liens des PFAS avec leurs problèmes de santé, ont besoin de réponses, et de savoir par une prise de sang s'ils sont contaminés. Les habitant.e.s du sud de Lyon n'ignorent pas que face au lobby de la chimie ils ne sont que le pot de terre contre le pot de fer; ils craignent que ces puissants lobbies influent sur les décisions des organismes chargés de nous protéger, et que les intérêts financiers passent avant la santé et l'environnement.

En conclusion, nos demandes sont le cri d'alarme d'une population qui se sait contaminée et ne voit aucune prise en charge de santé actuellement déployée, ne voit aucune politique de santé publique se manifester concrètement pour sa santé. Cette population exprime le besoin fondamental de vivre dans un environnement sain, que ses inquiétudes et besoins de santé soient entendus. **La pollution aux PFAS relève de tous les critères d'une priorité de santé publique** : impacts sanitaires scientifiquement prouvés et graves, impacts socio-économiques et indignation des populations.

Considérant cette mission relevant du ministère de la Santé et du ministère de la Transition écologique, dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

SIGNATAIRES:

- **Collectif PFAS contre terre**, à l'initiative de la lettre (co-pfascontreterre@riseup.net)
- **Agir Ensemble pour Rumilly et l'Albanais** - AERA (agir.albanais@gmail.com)
- **Bien Vivre à Pierre Bénite** (thierry.mounib@club-internet.fr)
- **Association Cyclamen Cheran Bauges Environnement** (contact@cyclamen74.org)
- **Les amis de l'île de la table ronde** (amiitabronde@gmail.com)
- **Notre Affaire à Tous - Lyon** (lyon@notreaffaireatous.org)
- **Ozon l'eau saine** (ozonleausaine@gmail.com)
- **CSERN Coordination Santé Environnement Rhône Nord** (e.oresta@laposte.net)
- **EAU BIEN COMMUN Lyon-Métropole** (eaubiencommunlyon@protonmail.com)
- **Scientifiques en Rébellion – Lyon** (ser.lyon@protonmail.com)
- **Action Justice Climat Lyon** (campagne-anti-pfas@ajclyon.fr)
- **Comité d'Action pour une Industrie Propre et Sûre dans le Sud Ouest Lyonnais**
(CAPISSOL) (chambonjean69@gmail.com)
- **Greenpeace Lyon** (gl.lyon@greenpeace.fr)
- **La Ruche de l'écologie des Monts du Lyonnais** (ruchedelecologie@laposte.net)

Certificate of Analysis PFAS2022-12E

Analytical method W-PFAS-100 en 103

Reference client: Green warriors, human breast milk
Start analysis: 7 February 2022
Report date: 3 March 2022

Sample code		Oullins 69600
Sampling date		29.11.2021
Day of birth		9.10.2021
Matrix		Human milk ng/kg
PFBA	Perfluoro-n-butanoic acid	<4
PFPeA	Perfluoro-n-Pentanoic acid	<1
PFHxA	Perfluoro-n-hexanoic acid	*2.3
PFHpA	Perfluoro-n-heptanoic acid	*1.5
PFOA branched	Perfluoro-n-octanoic acid	<1
PFOA Linear	Perfluoro-n-octanoic acid	52
PFNA	Perfluoro-n-nonanoic acid	13
PFDA	Perfluoro-n-decanoic acid	*2.8
PFUnDA	Perfluoro-n-undecanoic acid	*2.6
PFDoDA	Perfluoro-n-dodecanoic acid	<2
PFTriDA	Perfluoro-n-tridecanoic acid	<2
PFTeDA	Perfluoro-n-tetradecanoic acid	<2
HFPO-DA	Hexafluoropropyleneoxide dimer acid	<1
DONA	Dodecafluoro-3H-4,8-dioxanonanoate	<1
8:2FTUCA	2H-Perfluoro-2-decenoic acid	<2
PFBS	Perfluoro-1-butane sulfonic acid	*1.2
PFPeS	Perfluoro-1-Pentane sulfonic acid	<1
PFHxS branched	Perfluoro-1-hexane sulfonic acid	<1
PFHxS Linear	Perfluoro-1-hexane sulfonic acid	21
PFHpS	Perfluoro-1-heptane sulfonic acid	*1.6
PFOS branched	Perfluoro-1-octane sulfonic acid	41
PFOS Linear	Perfluoro-1-octane sulfonic acid	70
PFNS	Perfluoro-1-nonane sulfonic acid	<2
PFDS	Perfluoro-1-decane sulfonic acid	<2
4:2FTS	4:2 Fluorotelomer sulfonic acid	<2
6:2FTS	6:2 Fluorotelomer sulfonic acid	<2
8:2FTS	8:2 Fluorotelomer sulfonic acid	<2
10:2FTS	10:2 Fluorotelomer sulfonic acid	<2
FOSA	Perfluoro-1-octanesulfonamide	<2
PFBSA	Perfluoro-1-butanefulfonamide	<2
MeFBSA	N-Methylperfluorobutanefulfonamide	<2
PFHxSA	Perfluoro-1-hexanesulfonamide	<2
MeFOSAA	N-Methylperfluorooctane sulfonamidoacetic acid	<1
N-EtFOSAA	N-Ethylperfluorooctane sulfonamidoacetic acid	<1
MeFBSAA	N-Methylperfluorobutane sulfonamidoacetic acid	<2
9CI-PF30NS	9-Chlorohexadecafluoro-3-oxanonane-1-sulfonate	<2
11CIPF30UdS	11-Chloroeicosafluoro-3-oxaundecane-1-sulfonate	<2
sum PFOA		52
sum PFHxS		21
sum PFOS		110
sum EFSA PFAS		190

*: reported values between detection and quantification limit

Date: 3 March 2022
Name: Jacco Koekkoek
Function: Technician



The results are only related to the samples which are made available by the client
This certificate of analysis may only be reproduced in its entirety